



Compteur gaz de france bloque et précisions

Par Visiteur

Bonjour, je viens de m'apercevoir que mon compteur GDF est bloqué (depuis quand???). GDF me prélève chaque mois 204 euro à titre de provision. Le prochain relevé de compteur ne se fera qu'en Juillet 2011. Que me conseillez-vous de faire d'ici là? Avertir GDF immédiatement ou attendre Juillet? Comment GDF pourra-t'il calculer ma facture réelle et comment suis-je sûr de ne pas y perdre par rapport à ma consommation réelle?

Merci de vos conseils.

Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, je viens de m'apercevoir que mon compteur GDF est bloqué (depuis quand???). GDF me prélève chaque mois 204 euro à titre de provision. Le prochain relevé de compteur ne se fera qu'en Juillet 2011. Que me conseillez-vous de faire d'ici là? Avertir GDF immédiatement ou attendre Juillet?

Autant les prévenir immédiatement pour éviter que l'on ne remette en cause votre bonne foi. En tout état de cause, c'est une question morale à laquelle vous devez répondre de par vous-même. Juridiquement, il n'y a pas grande différence.

Comment GDF pourra-t'il calculer ma facture réelle et comment suis-je sûr de ne pas y perdre par rapport à ma consommation réelle?

Lorsque le compteur est bloqué, GDF applique une consommation forfaitaire pour un ménage "moyen" qui prend en compte la composition de votre famille (Célibataire ou couple, avec ou sans enfant). Ce barème forfaitaire n'est pas à proprement parler, très intéressant. D'où l'intérêt une fois encore, de prévenir GDF afin de mettre un terme à cette situation.

Très cordialement.